

5. — Classement de la rue Meyersberg, (1re section). — 6. — Demande de subside formée par le jeune Verfaille, élève des écoles techniques de Roubaix. — 7. — Complément de uniformes de bataillon scolaire. Formation d'un infirmerie. — 8. — Renouveaulement des baux d'entretien des aqueducs et ouvrages d'art. — 9. — Transplantation des marionnettes de l'école.

10. — Arrêt du Conseil de Préfecture relatif à l'exhaussement de la rue Turgot (affaire Dufresne-Ducastel). — 11. — Services civiques. — Budget communal pour 1884. — 12. — Prolongation de bail pour l'immeuble occupé par l'école de garçons, rue des Fabricants, 26. — 13. — Requête de l'Association des Services municipaux des eaux. — Sommations irrécouvrables comprises dans les recettes de l'exercice 1882. — 14. — Plan d'alignement de la route départementale N° 19. — 15. — Plan d'alignement du chemin vicinal de grande communication N° 9.

16. — Erection d'une statue à Reupail. — Demande de subvention n° 17. — Cession d'un emploi de surveillant du service télégraphique municipal. — 18. — Création de réfectoires dans les salles d'asile. — 19. — Demande de subside formée par le sieur François Legon, en vue de l'admission de sa fille à l'établissement des sourd-muets de Lille.

L'AFFAIRE CAUDRELLIER. — Nous recevons la lettre suivante :
Tourcoing, 4 janvier 1884.

Monsieur Alfred Roboux, Roubaix,
En réponse à la lettre de l'honorable conseiller municipal de Roubaix, M. H. Caudrellier, je viens demander l'hospitalité à votre estimable journal pour une simple rectification.

Il n'est pas vrai que j'ai cherché après M. Caudrellier pour l'empêcher d'être adjudicataire pour la fourniture de lait aux Hospices et à l'Hôtel de Roubaix. Si M. Caudrellier veut bien se rappeler ses souvenirs, je crois qu'il avouera le contraire; en plus le marché proposé par lui a eu lieu au café du « Roi des Belges », tenu par le sieur Albert Marou, place du Trichon, à Roubaix vers neuf heures du matin, le 19 décembre 1883. Et voici dans quels termes il s'est exprimé :

Ma réponse a été celle-ci :
Monsieur, je ne suis pas acheteur et vendeur en même temps; demandez-moi ce qu'il vous plait et ceci ce qu'il m'a répondu :

Tu me donneras deux cents francs, et surtout n'en parles pas à personne; mais si faut que la réponse soit chez moi, sans faute, pour jeudi soir, sinon tu ne le feras pas, car, je dois écrire à la fois pour leur dire qu'il ne faut du lait, oui ou non.

Voilà textuellement, Monsieur le Rédacteur, comment la chose s'est passée, et vous voyez par là que ce n'est pas moi qui l'ai cherché.

Agrez, etc.

DIAL GUSTAVE.
La Vraie France pose cette question à Henri Caudrellier :

M. Caudrellier osera-t-il affirmer qu'un commencement d'octobre 1882 il n'exerçait pas les fonctions de second surveillant à la R. L. LA PARFAITE SOLIDARITÉ ? Nous attendons le démenti de M. Caudrellier.

SUBSCRIPTION OUVERTE par le Journal de Roubaix en faveur des victimes de la catastrophe du 5 novembre. — Vingt-deuxième liste. — Produit d'une quête faite entre amis à l'estaminet du Ravot, le dimanche 23 décembre 8,00

Les Roubaixiens du 100^{me} de ligne dont les noms suivent : Aubert, sergent-fourrier, 0,50; Bosker, sergent, 1 fr.; Brigand, soldat, 0,50; Cordonnier, musicien, 0,50; Castel, soldat, 0,20; Castelain, caporal, 0,25; Coussart, soldat, 0,30; Carrette, sergent, 0,50; Cateau, soldat, 0,30; Castelain, id., 0,25; Desprez, id., 0,25; Delannoy, sergent, 1 fr.; Desmarez, soldat, 0,25; Delmaire, musicien, 0,50; Daimé, id., 0,50; Derate, soldat, 0,25; Derbraudringhin, tambour, 0,25; Deschamps, soldat, 0,50; Dupuchel, id., 1 fr.; Dhellin, id., 0,25; Demet, id., 0,25; Dubus, id., 0,25; Favorel, id., 0,25; Gossart, musicien, 0,25; Gavelle, soldat, 0,10; Germain, id., 0,10; Gosman, id., 0,10; Haugheed, sergent, 0,50; Janscoens, caporal, 0,25; Lincquette, musicien, 0,25; Loth, soldat, 0,25; Lepoutre, id., 0,25; Leclercq, caporal, 0,25; Lepers, id., 0,25; Marécaux, musicien, 0,50; Nicole, sergent-fourrier, 1 fr.; Olin, soldat, 0,20; Pollet, soldat, 0,50; Polyte, id., 0,25; Rousseau, id., 0,10; Roger, caporal, 0,25; Raquet, id., 0,25; Spriet, soldat, 0,25; Squedin, id., 0,25; Surmont, id., 0,10; Tranchant, musicien, 0,25; Vainmier, soldat, 0,25. — Total : 16 fr. 50

LES DERNIÈRES FOLIES. — Sous ce titre, le Nord sollicite public ce qui suit :
Le Conseil municipal continue son œuvre de secourisme, œuvre haineuse, avéglie qui compromet les intérêts de la ville et ceux des pauvres, en même temps qu'elle désorganise nos plus charitables institutions.

Il y a quelques semaines il supprimait la subvention aux sociétés de charité maternelle, et il reportait le montant à l'institution dénommée stérile et abandonnée du Bureau de bienfaisance.

Vendredi, il votait la laïcisation de l'école établie dans l'ancienne église de Wazemmes et l'on peut être certain que, désormais, jusqu'à l'expiration de leur mandat, nos conseillers ne laisseront plus passer une séance, sans donner des gages à l'athéisme et à la franc-maçonnerie.

Ce n'est un mystère pour personne que les dernières élections municipales ont été faites à Lille, comme en nombre d'autres localités, par les loges maçonniques, sans aucune idée administrative, mais avec ce programme, partout le même : l'irréligion, la laïcisation à outrance !

Or, il importe à nos conseillers de garder la protection des loges. N'ayant rien fait pour le peuple, ils ne doivent rien attendre de lui. Et leur furie de laïcisation est surtout manœuvre électorale.

Reste à savoir si les électeurs voudront se faire les instruments innocents des Loges, s'ils sacrifieront leurs intérêts à quelques vanités sans mérite.

La triste expérience que nous avons faite, pendant les trois dernières années, a singulièrement refroidi la confiance populaire, et quoi qu'on pense nos conseillers, ce n'est pas la laïcisation de quelques asiles, votée à l'unanimité, qui sera une compensation à l'augmentation des impôts, à la malpropreté des rues, à la négligence des services publics, à l'état malade et dangereux des quartiers auxquels on refuse l'air et la lumière, aux charges d'un emprunt de 24 millions, aux dépenses ruineuses qui se sont succédées pendant cette période désastreuse, qui les recommanderont comme administrateurs; pas plus que le scandale du théâtre, l'affaire Peert, l'affaire Levray, l'émeute contre l'archevêque, conduite par un conseiller qui a vidé jusqu'à la lie la coupe du ridicule, ne seront des recommandations personnelles pour les hommes que nous voyons siéger à l'Hôtel-de-Ville.

Dans quatre mois, le suffrage universel sera appelé à juger nos incapables et nous doutons fort

que les dernières folies soient absolument de son goût.

On lit dans la Dépêche:
M. Desrousseaux est né à Lille, le 1er juin 1820, dans ce quartier Saint-Sauveur, dernier refuge des moeurs et du dialecte lillois dont il a été le chanteur merveilleux. C'est par des chansons de carnaval qu'a débuté ce poète de la langue d'oïl, et il a obtenu et mérité une notoriété qui le place sur un pied d'égalité avec les meilleurs félibres de la langue d'oc. Maintenant qu'il a quitté les fonctions publiques, qu'il a dépouillé le vieil homme et qu'il n'est plus que le poète Desrousseaux, le chansonnier nous appartient tout entier et nous espérons bien pouvoir l'étudier prochainement, sous cette forme, la seule que connaît et que voudra connaître la postérité.

HIPPODROME. — Le cirque américain Myers dont nous avons annoncé la venue, est arrivé ce matin à l'Hippodrome.

Contrairement à ses confrères d'outre-mer, M. Myers fait peu de scandale. Nous nous attendions aux carnaves de volutes aux formes bizarres, aux couleurs criardes, surcharges d'or... et de bouillottes.

Nous pensions que, comme eux, il allait nous arriver avec une soixantaine de chevaux de parade, dont le meilleur ne vait pas deux cents francs.

Nous nous étions trompés.
M. Myers n'a qu'un personnel restreint mais il nous assure que tous ses artistes, acrobates, acrobates, gymnasiarques, clowns, sont de première force et il nous autorise à le juger sévèrement si les affirmations ne sont pas confirmées par la première représentation qui aura lieu dimanche prochain.

Nous l'attendons à l'œuvre.

EXTRADÉE. — Marie-Anne-Catherine Michiels, née à Overinch, (Belgique), condamnée à Douai, 6 mois de prison pour vol, le 27 juin 1883, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour vols domestiques, laquelle sortant de la prison de Douai, a consenti à être remise aux autorités de son pays sans attendre en France, l'accomplissement des formalités de son extradition.

EXPULSÉS. — Emile Brouwet, âgé de 48 ans, né à Novelles, Belgique.
Pierre Bossuyt, né à Ingelmuuster, Belgique, condamné à Lille le 26 mai 1869, à 6 jours de prison pour fraude.

Louis Derache, né à Néchin (Belgique), condamné à Lille, le 12 avril 1876, à un mois de prison pour mendicité.
Henri Lejeune, né à Péruwez (Belgique), condamné à Fontenelle, le 26 décembre 1877, à 3 ans de prison pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

Léon Marlier, né à Urbech (Belgique), condamné à Meaux, le 18 mars 1881, à 20 jours de prison pour coups et blessures volontaires et évasion par bris de prison.

Edouard Moricot, né à Wyszneto, (Belgique), condamné à Lille, le 31 octobre 1883, à 2 mois de prison pour coups.

Pierre Pollet, né à Gheluve, (Belgique), condamné à Lille le 25 août 1882, à 15 jours de prison pour coups et le 12 janvier 1883, à un mois de prison pour rébellion et outrages.

Victor Peeters, sujet belge, sortant de la maison d'arrêt d'Amiens.
Félix Righetto, âgé de 36 ans, né à Turin, (Italie).

Ferdinand Rothermal, né à Christheim, (Allemagne), condamné à Versailles le 25 octobre 1883, à 2 mois de prison, pour escroquerie.
Pierre-François Soenens, âgé de 43 ans, né à Courtrai, (Belgique), condamné à Lille, le 13 juillet 1883, à 3 mois de prison pour vol.

Nathalie Vandecasteele, née à Werwicq, (Belgique), condamnée à Lille, le 29 décembre 1882, à un mois de prison pour vol.

Joseph Vandewelde, né à Dixmaude, (Belgique), condamné à Lille, le 10 août 1883, à deux mois de prison, pour rébellion et outrages.

Jean Varnheim, né à Ostigues, (Belgique), condamné à Versailles, le 26 septembre 1883, à 3 mois de prison pour vols de fait et pour port d'arme prohibé.

LES DERNIÈRES FOLIES. — Sous ce titre, le Nord sollicite public ce qui suit :
Le Conseil municipal continue son œuvre de secourisme, œuvre haineuse, avéglie qui compromet les intérêts de la ville et ceux des pauvres, en même temps qu'elle désorganise nos plus charitables institutions.

Il y a quelques semaines il supprimait la subvention aux sociétés de charité maternelle, et il reportait le montant à l'institution dénommée stérile et abandonnée du Bureau de bienfaisance.

Vendredi, il votait la laïcisation de l'école établie dans l'ancienne église de Wazemmes et l'on peut être certain que, désormais, jusqu'à l'expiration de leur mandat, nos conseillers ne laisseront plus passer une séance, sans donner des gages à l'athéisme et à la franc-maçonnerie.

Ce n'est un mystère pour personne que les dernières élections municipales ont été faites à Lille, comme en nombre d'autres localités, par les loges maçonniques, sans aucune idée administrative, mais avec ce programme, partout le même : l'irréligion, la laïcisation à outrance !

Or, il importe à nos conseillers de garder la protection des loges. N'ayant rien fait pour le peuple, ils ne doivent rien attendre de lui. Et leur furie de laïcisation est surtout manœuvre électorale.

Reste à savoir si les électeurs voudront se faire les instruments innocents des Loges, s'ils sacrifieront leurs intérêts à quelques vanités sans mérite.

La triste expérience que nous avons faite, pendant les trois dernières années, a singulièrement refroidi la confiance populaire, et quoi qu'on pense nos conseillers, ce n'est pas la laïcisation de quelques asiles, votée à l'unanimité, qui sera une compensation à l'augmentation des impôts, à la malpropreté des rues, à la négligence des services publics, à l'état malade et dangereux des quartiers auxquels on refuse l'air et la lumière, aux charges d'un emprunt de 24 millions, aux dépenses ruineuses qui se sont succédées pendant cette période désastreuse, qui les recommanderont comme administrateurs; pas plus que le scandale du théâtre, l'affaire Peert, l'affaire Levray, l'émeute contre l'archevêque, conduite par un conseiller qui a vidé jusqu'à la lie la coupe du ridicule, ne seront des recommandations personnelles pour les hommes que nous voyons siéger à l'Hôtel-de-Ville.

On lit dans la Dépêche:
M. Desrousseaux est né à Lille, le 1er juin 1820, dans ce quartier Saint-Sauveur, dernier refuge des moeurs et du dialecte lillois dont il a été le chanteur merveilleux. C'est par des chansons de carnaval qu'a débuté ce poète de la langue d'oïl, et il a obtenu et mérité une notoriété qui le place sur un pied d'égalité avec les meilleurs félibres de la langue d'oc. Maintenant qu'il a quitté les fonctions publiques, qu'il a dépouillé le vieil homme et qu'il n'est plus que le poète Desrousseaux, le chansonnier nous appartient tout entier et nous espérons bien pouvoir l'étudier prochainement, sous cette forme, la seule que connaît et que voudra connaître la postérité.

HIPPODROME. — Le cirque américain Myers dont nous avons annoncé la venue, est arrivé ce matin à l'Hippodrome.

Contrairement à ses confrères d'outre-mer, M. Myers fait peu de scandale. Nous nous attendions aux carnaves de volutes aux formes bizarres, aux couleurs criardes, surcharges d'or... et de bouillottes.

Nous pensions que, comme eux, il allait nous arriver avec une soixantaine de chevaux de parade, dont le meilleur ne vait pas deux cents francs.

Nous nous étions trompés.
M. Myers n'a qu'un personnel restreint mais il nous assure que tous ses artistes, acrobates, acrobates, gymnasiarques, clowns, sont de première force et il nous autorise à le juger sévèrement si les affirmations ne sont pas confirmées par la première représentation qui aura lieu dimanche prochain.

Nous l'attendons à l'œuvre.

EXTRADÉE. — Marie-Anne-Catherine Michiels, née à Overinch, (Belgique), condamnée à Douai, 6 mois de prison pour vol, le 27 juin 1883, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour vols domestiques, laquelle sortant de la prison de Douai, a consenti à être remise aux autorités de son pays sans attendre en France, l'accomplissement des formalités de son extradition.

EXPULSÉS. — Emile Brouwet, âgé de 48 ans, né à Novelles, Belgique.
Pierre Bossuyt, né à Ingelmuuster, Belgique, condamné à Lille le 26 mai 1869, à 6 jours de prison pour fraude.

Louis Derache, né à Néchin (Belgique), condamné à Lille, le 12 avril 1876, à un mois de prison pour mendicité.
Henri Lejeune, né à Péruwez (Belgique), condamné à Fontenelle, le 26 décembre 1877, à 3 ans de prison pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

Léon Marlier, né à Urbech (Belgique), condamné à Meaux, le 18 mars 1881, à 20 jours de prison pour coups et blessures volontaires et évasion par bris de prison.

Edouard Moricot, né à Wyszneto, (Belgique), condamné à Lille, le 31 octobre 1883, à 2 mois de prison pour coups.

Pierre Pollet, né à Gheluve, (Belgique), condamné à Lille le 25 août 1882, à 15 jours de prison pour coups et le 12 janvier 1883, à un mois de prison pour rébellion et outrages.

Victor Peeters, sujet belge, sortant de la maison d'arrêt d'Amiens.
Félix Righetto, âgé de 36 ans, né à Turin, (Italie).

Ferdinand Rothermal, né à Christheim, (Allemagne), condamné à Versailles le 25 octobre 1883, à 2 mois de prison, pour escroquerie.
Pierre-François Soenens, âgé de 43 ans, né à Courtrai, (Belgique), condamné à Lille, le 13 juillet 1883, à 3 mois de prison pour vol.

Nathalie Vandecasteele, née à Werwicq, (Belgique), condamnée à Lille, le 29 décembre 1882, à un mois de prison pour vol.

Joseph Vandewelde, né à Dixmaude, (Belgique), condamné à Lille, le 10 août 1883, à deux mois de prison, pour rébellion et outrages.

Jean Varnheim, né à Ostigues, (Belgique), condamné à Versailles, le 26 septembre 1883, à 3 mois de prison pour vols de fait et pour port d'arme prohibé.

LES DERNIÈRES FOLIES. — Sous ce titre, le Nord sollicite public ce qui suit :
Le Conseil municipal continue son œuvre de secourisme, œuvre haineuse, avéglie qui compromet les intérêts de la ville et ceux des pauvres, en même temps qu'elle désorganise nos plus charitables institutions.

Il y a quelques semaines il supprimait la subvention aux sociétés de charité maternelle, et il reportait le montant à l'institution dénommée stérile et abandonnée du Bureau de bienfaisance.

Vendredi, il votait la laïcisation de l'école établie dans l'ancienne église de Wazemmes et l'on peut être certain que, désormais, jusqu'à l'expiration de leur mandat, nos conseillers ne laisseront plus passer une séance, sans donner des gages à l'athéisme et à la franc-maçonnerie.

Ce n'est un mystère pour personne que les dernières élections municipales ont été faites à Lille, comme en nombre d'autres localités, par les loges maçonniques, sans aucune idée administrative, mais avec ce programme, partout le même : l'irréligion, la laïcisation à outrance !

Or, il importe à nos conseillers de garder la protection des loges. N'ayant rien fait pour le peuple, ils ne doivent rien attendre de lui. Et leur furie de laïcisation est surtout manœuvre électorale.

Reste à savoir si les électeurs voudront se faire les instruments innocents des Loges, s'ils sacrifieront leurs intérêts à quelques vanités sans mérite.

La triste expérience que nous avons faite, pendant les trois dernières années, a singulièrement refroidi la confiance populaire, et quoi qu'on pense nos conseillers, ce n'est pas la laïcisation de quelques asiles, votée à l'unanimité, qui sera une compensation à l'augmentation des impôts, à la malpropreté des rues, à la négligence des services publics, à l'état malade et dangereux des quartiers auxquels on refuse l'air et la lumière, aux charges d'un emprunt de 24 millions, aux dépenses ruineuses qui se sont succédées pendant cette période désastreuse, qui les recommanderont comme administrateurs; pas plus que le scandale du théâtre, l'affaire Peert, l'affaire Levray, l'émeute contre l'archevêque, conduite par un conseiller qui a vidé jusqu'à la lie la coupe du ridicule, ne seront des recommandations personnelles pour les hommes que nous voyons siéger à l'Hôtel-de-Ville.

On lit dans la Dépêche:
M. Desrousseaux est né à Lille, le 1er juin 1820, dans ce quartier Saint-Sauveur, dernier refuge des moeurs et du dialecte lillois dont il a été le chanteur merveilleux. C'est par des chansons de carnaval qu'a débuté ce poète de la langue d'oïl, et il a obtenu et mérité une notoriété qui le place sur un pied d'égalité avec les meilleurs félibres de la langue d'oc. Maintenant qu'il a quitté les fonctions publiques, qu'il a dépouillé le vieil homme et qu'il n'est plus que le poète Desrousseaux, le chansonnier nous appartient tout entier et nous espérons bien pouvoir l'étudier prochainement, sous cette forme, la seule que connaît et que voudra connaître la postérité.

HIPPODROME. — Le cirque américain Myers dont nous avons annoncé la venue, est arrivé ce matin à l'Hippodrome.

Contrairement à ses confrères d'outre-mer, M. Myers fait peu de scandale. Nous nous attendions aux carnaves de volutes aux formes bizarres, aux couleurs criardes, surcharges d'or... et de bouillottes.

Nous pensions que, comme eux, il allait nous arriver avec une soixantaine de chevaux de parade, dont le meilleur ne vait pas deux cents francs.

Nous nous étions trompés.
M. Myers n'a qu'un personnel restreint mais il nous assure que tous ses artistes, acrobates, acrobates, gymnasiarques, clowns, sont de première force et il nous autorise à le juger sévèrement si les affirmations ne sont pas confirmées par la première représentation qui aura lieu dimanche prochain.

Nous l'attendons à l'œuvre.

EXTRADÉE. — Marie-Anne-Catherine Michiels, née à Overinch, (Belgique), condamnée à Douai, 6 mois de prison pour vol, le 27 juin 1883, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour vols domestiques, laquelle sortant de la prison de Douai, a consenti à être remise aux autorités de son pays sans attendre en France, l'accomplissement des formalités de son extradition.

EXPULSÉS. — Emile Brouwet, âgé de 48 ans, né à Novelles, Belgique.
Pierre Bossuyt, né à Ingelmuuster, Belgique, condamné à Lille le 26 mai 1869, à 6 jours de prison pour fraude.

Louis Derache, né à Néchin (Belgique), condamné à Lille, le 12 avril 1876, à un mois de prison pour mendicité.
Henri Lejeune, né à Péruwez (Belgique), condamné à Fontenelle, le 26 décembre 1877, à 3 ans de prison pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

Léon Marlier, né à Urbech (Belgique), condamné à Meaux, le 18 mars 1881, à 20 jours de prison pour coups et blessures volontaires et évasion par bris de prison.

Edouard Moricot, né à Wyszneto, (Belgique), condamné à Lille, le 31 octobre 1883, à 2 mois de prison pour coups.

Pierre Pollet, né à Gheluve, (Belgique), condamné à Lille le 25 août 1882, à 15 jours de prison pour coups et le 12 janvier 1883, à un mois de prison pour rébellion et outrages.

Victor Peeters, sujet belge, sortant de la maison d'arrêt d'Amiens.
Félix Righetto, âgé de 36 ans, né à Turin, (Italie).

Ferdinand Rothermal, né à Christheim, (Allemagne), condamné à Versailles le 25 octobre 1883, à 2 mois de prison, pour escroquerie.
Pierre-François Soenens, âgé de 43 ans, né à Courtrai, (Belgique), condamné à Lille, le 13 juillet 1883, à 3 mois de prison pour vol.

Nathalie Vandecasteele, née à Werwicq, (Belgique), condamnée à Lille, le 29 décembre 1882, à un mois de prison pour vol.

Joseph Vandewelde, né à Dixmaude, (Belgique), condamné à Lille, le 10 août 1883, à deux mois de prison, pour rébellion et outrages.

Jean Varnheim, né à Ostigues, (Belgique), condamné à Versailles, le 26 septembre 1883, à 3 mois de prison pour vols de fait et pour port d'arme prohibé.

LES DERNIÈRES FOLIES. — Sous ce titre, le Nord sollicite public ce qui suit :
Le Conseil municipal continue son œuvre de secourisme, œuvre haineuse, avéglie qui compromet les intérêts de la ville et ceux des pauvres, en même temps qu'elle désorganise nos plus charitables institutions.

Il y a quelques semaines il supprimait la subvention aux sociétés de charité maternelle, et il reportait le montant à l'institution dénommée stérile et abandonnée du Bureau de bienfaisance.

Vendredi, il votait la laïcisation de l'école établie dans l'ancienne église de Wazemmes et l'on peut être certain que, désormais, jusqu'à l'expiration de leur mandat, nos conseillers ne laisseront plus passer une séance, sans donner des gages à l'athéisme et à la franc-maçonnerie.

Ce n'est un mystère pour personne que les dernières élections municipales ont été faites à Lille, comme en nombre d'autres localités, par les loges maçonniques, sans aucune idée administrative, mais avec ce programme, partout le même : l'irréligion, la laïcisation à outrance !

Or, il importe à nos conseillers de garder la protection des loges. N'ayant rien fait pour le peuple, ils ne doivent rien attendre de lui. Et leur furie de laïcisation est surtout manœuvre électorale.

Reste à savoir si les électeurs voudront se faire les instruments innocents des Loges, s'ils sacrifieront leurs intérêts à quelques vanités sans mérite.

La triste expérience que nous avons faite, pendant les trois dernières années, a singulièrement refroidi la confiance populaire, et quoi qu'on pense nos conseillers, ce n'est pas la laïcisation de quelques asiles, votée à l'unanimité, qui sera une compensation à l'augmentation des impôts, à la malpropreté des rues, à la négligence des services publics, à l'état malade et dangereux des quartiers auxquels on refuse l'air et la lumière, aux charges d'un emprunt de 24 millions, aux dépenses ruineuses qui se sont succédées pendant cette période désastreuse, qui les recommanderont comme administrateurs; pas plus que le scandale du théâtre, l'affaire Peert, l'affaire Levray, l'émeute contre l'archevêque, conduite par un conseiller qui a vidé jusqu'à la lie la coupe du ridicule, ne seront des recommandations personnelles pour les hommes que nous voyons siéger à l'Hôtel-de-Ville.

On lit dans la Dépêche:
M. Desrousseaux est né à Lille, le 1er juin 1820, dans ce quartier Saint-Sauveur, dernier refuge des moeurs et du dialecte lillois dont il a été le chanteur merveilleux. C'est par des chansons de carnaval qu'a débuté ce poète de la langue d'oïl, et il a obtenu et mérité une notoriété qui le place sur un pied d'égalité avec les meilleurs félibres de la langue d'oc. Maintenant qu'il a quitté les fonctions publiques, qu'il a dépouillé le vieil homme et qu'il n'est plus que le poète Desrousseaux, le chansonnier nous appartient tout entier et nous espérons bien pouvoir l'étudier prochainement, sous cette forme, la seule que connaît et que voudra connaître la postérité.

HIPPODROME. — Le cirque américain Myers dont nous avons annoncé la venue, est arrivé ce matin à l'Hippodrome.

Contrairement à ses confrères d'outre-mer, M. Myers fait peu de scandale. Nous nous attendions aux carnaves de volutes aux formes bizarres, aux couleurs criardes, surcharges d'or... et de bouillottes.

Nous pensions que, comme eux, il allait nous arriver avec une soixantaine de chevaux de parade, dont le meilleur ne vait pas deux cents francs.

Nous nous étions trompés.
M. Myers n'a qu'un personnel restreint mais il nous assure que tous ses artistes, acrobates, acrobates, gymnasiarques, clowns, sont de première force et il nous autorise à le juger sévèrement si les affirmations ne sont pas confirmées par la première représentation qui aura lieu dimanche prochain.

Nous l'attendons à l'œuvre.

EXTRADÉE. — Marie-Anne-Catherine Michiels, née à Overinch, (Belgique), condamnée à Douai, 6 mois de prison pour vol, le 27 juin 1883, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour vols domestiques, laquelle sortant de la prison de Douai, a consenti à être remise aux autorités de son pays sans attendre en France, l'accomplissement des formalités de son extradition.

EXPULSÉS. — Emile Brouwet, âgé de 48 ans, né à Novelles, Belgique.
Pierre Bossuyt, né à Ingelmuuster, Belgique, condamné à Lille le 26 mai 1869, à 6 jours de prison pour fraude.

Louis Derache, né à Néchin (Belgique), condamné à Lille, le 12 avril 1876, à un mois de prison pour mendicité.
Henri Lejeune, né à Péruwez (Belgique), condamné à Fontenelle, le 26 décembre 1877, à 3 ans de prison pour vol et infraction à un arrêté d'expulsion.

Léon Marlier, né à Urbech (Belgique), condamné à Meaux, le 18 mars 1881, à 20 jours de prison pour coups et blessures volontaires et évasion par bris de prison.

Edouard Moricot, né à Wyszneto, (Belgique), condamné à Lille, le 31 octobre 1883, à 2 mois de prison pour coups.

Pierre Pollet, né à Gheluve, (Belgique), condamné à Lille le 25 août 1882, à 15 jours de prison pour coups et le 12 janvier 1883, à un mois de prison pour rébellion et outrages.

Victor Peeters, sujet belge, sortant de la maison d'arrêt d'Amiens.
Félix Righetto, âgé de 36 ans, né à Turin, (Italie).

Ferdinand Rothermal, né à Christheim, (Allemagne), condamné à Versailles le 25 octobre 1883, à 2 mois de prison, pour escroquerie.
Pierre-François Soenens, âgé de 43 ans, né à Courtrai, (Belgique), condamné à Lille, le 13 juillet 1883, à 3 mois de prison pour vol.

Nathalie Vandecasteele, née à Werwicq, (Belgique), condamnée à Lille, le 29 décembre 1882, à un mois de prison pour vol.

Joseph Vandewelde, né à Dixmaude, (Belgique), condamné à Lille, le 10 août 1883, à deux mois de prison, pour rébellion et outrages.

Jean Varnheim, né à Ostigues, (Belgique), condamné à Versailles, le 26 septembre 1883, à 3 mois de prison pour vols de fait et pour port d'arme prohibé.

LES DERNIÈRES FOLIES. — Sous ce titre, le Nord sollicite public ce qui suit :
Le Conseil municipal continue son œuvre de secourisme, œuvre haineuse, avéglie qui compromet les intérêts de la ville et ceux des pauvres, en même temps qu'elle désorganise nos plus charitables institutions.

Il y a quelques semaines il supprimait la subvention aux sociétés de charité maternelle, et il reportait le montant à l'institution dénommée stérile et abandonnée du Bureau de bienfaisance.

Vendredi, il votait la laïcisation de l'école établie dans l'ancienne église de Wazemmes et l'on peut être certain que, désormais, jusqu'à l'expiration de leur mandat, nos conseillers ne laisseront plus passer une séance, sans donner des gages à l'athéisme et à la franc-maçonnerie.

Ce n'est un mystère pour personne que les dernières élections municipales ont été faites à Lille, comme en nombre d'autres localités, par les loges maçonniques, sans aucune idée administrative, mais avec ce programme, partout le même : l'irréligion, la laïcisation à outrance !

Or, il importe à nos conseillers de garder la protection des loges. N'ayant rien fait pour le peuple, ils ne doivent rien attendre de lui. Et leur furie de laïcisation est surtout manœuvre électorale.

Reste à savoir si les électeurs voudront se faire les instruments innocents des Loges, s'ils sacrifieront leurs intérêts à quelques vanités sans mérite.